



## NOTE D'INFORMATION

<u>RÉFÉRENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2024 – 032	<b>Rappel à la vigilance et à la réglementation Incident d'incendie à la Résidence DEBROU</b>	19.08.2024

À l'attention de l'ensemble des habitants,  
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,  
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),  
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame,  
Monsieur,

Je me vois dans l'obligation de porter à votre connaissance un événement d'une gravité certaine, survenu le vendredi 16 août 2024 au sein de la Résidence DEBROU, à proximité de la Roseraie. Un début d'incendie, heureusement circonscrit avec promptitude par l'intervention des services techniques, a été provoqué par un mégot de cigarette jeté de manière inconsidérée dans la végétation.

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance aux familles qui, par leur alerte rapide auprès du service Accueil, ont permis de limiter les dégâts, ainsi qu'aux agents dont la réactivité a été exemplaire. Néanmoins, cet incident rappelle avec force l'impérieuse nécessité de respecter les règles de sécurité en vigueur.

Je vous rappelle que, conformément à la réglementation en vigueur, il est formellement interdit de fumer dans les espaces communs et à proximité des bâtiments, ainsi que de jeter des mégots dans les espaces verts. En cette période de sécheresse, où les risques d'incendie sont particulièrement élevés, la moindre négligence peut entraîner des conséquences catastrophiques.

Il est donc de notre devoir à tous, non seulement de respecter scrupuleusement ces interdictions, mais également de sensibiliser notre entourage à l'importance de ces précautions. Toute infraction à ces règles pourra entraîner des sanctions conformément au règlement de fonctionnement de la Résidence.

Je compte sur votre sens des responsabilités pour que de tels actes ne se reproduisent pas.

Je vous remercie de votre attention à ce sujet et de veiller à adopter les bons gestes pour préserver la sécurité de tous.

Le Directeur,

**A. ESSALHI**

